

REGLEMENT CYCLOTOURISME 2017

Au sein de la Fédération Française de cyclotourisme, la recherche d'une sécurité optimale sur les routes est l'une des principales préoccupations des organisateurs de manifestation cyclotourisme et des commissions de sécurité.

Le cyclotourisme UFOLEP est très varié. Il représente une expression certaine de la liberté de pratique cycliste non compétitive. Individuellement, il permet au cyclotouriste d'entretenir sa condition physique et de goûter aux plaisirs du milieu traversé. Collectivement, il permet au pratiquant de vivre les valeurs développées dans les associations affiliées à l'UFOLEP.

ARTICLE 1 :

Les manifestations sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés Ufolep ou non à partir de 10 ans au moins, à condition de concevoir des parcours adaptés et un encadrement spécifique.

ARTICLE 2 :

Les organisateurs doivent offrir aux participants un maximum de choix quant aux circuits proposés (distances et difficultés différentes).

A : -a) circuit randonneur de 100 à 150 km (avec difficultés) pour cyclotouristes entraînés.
-b) circuit cyclotouriste de 70 à 90 km (avec difficultés).
-c) circuit promenade de 20 km maximum, avec encadrement, (sans difficultés) pour les cyclistes occasionnels et les enfants.

B : -a) circuit de 40 à 50 km (difficultés moyennes).
-b) circuit promenade de 20 km environ.

Pour plus de convivialité et pour favoriser les contacts, entre les participants, le départ de chaque circuit se fera dans des tranches horaires différentes.

C. On pourra prévoir une randonnée pédestre ou des activités sportives diverses.

ARTICLE 3 :

Charte des déplacements du cyclotouriste

- ✓ Sont invités à s'inscrire au moins 3 jours avant la manifestation dans le but de faciliter la tâche de l'organisateur (encadrement – pot d'honneur).
- ✓ **S'engagent à respecter le code de la route** et à participer en dehors de tout esprit compétitif.
- ✓ Les participants qui ne respecteront pas l'allure de leur groupe seront considérés comme étant hors-organisation.
- ✓ **Le casque à coque rigide est obligatoire.** Un cyclotouriste qui ne sera pas pourvu de casque se verra interdire le départ par l'organisateur.
- ✓ J'**utilise** une bicyclette équipée réglementairement et en parfait état mécanique.
- ✓ J'**adapte** mon comportement aux conditions de circulation.
- ✓ J'emprunte seulement la partie droite de la chaussée. Je me rabats pour me laisser doubler.
- ✓ Je **choisis** un parcours convenant à mes capacités physiques.
- ✓ J'**observe** les consignes des organisateurs quand je participe à une manifestation de cyclotourisme.
- ✓ Je **roule** sans mettre en cause ma propre sécurité et celle des autres usagers de la route.
- ✓ Je **respecte** la nature et son environnement.

ARTICLE 4 :

LE CLUB ORGANISATEUR S'ENGAGE A :

- ✓ Assurer l'accueil des nouveaux adhérents et des plus jeunes.
- ✓ Penser à la sécurité pas de «gros pelotons ». Emprunter seulement la partie droite de la chaussée. Se rabattre pour se laisser doubler. Eviter les grands axes.
- ✓ Mettre une voiture suiveuse, feux de croisements allumés, devant chaque groupe. Dans la mesure du possible, une voiture ouvreuse et une voiture suiveuse par groupe sont souhaitées. Chaque véhicule suiveur doit être en mesure d'accueillir les participants ne pouvant continuer par leurs propres moyens.
- ✓ Mettre sur chaque groupe une trousse de premiers secours et une mallette d'outillage pour petit dépannages (câbles de freins et de dérailleurs, clef Allen, clef à molette, clef à rayon.....)
- ✓ Désigner un responsable par groupe chargé de réguler l'allure suivant le niveau sportif et de veiller à l'homogénéité du groupe.
- ✓ Respecter les horaires et les distances prévus au calendrier.
- ✓ Respecter la moyenne horaire qui doit se situer entre 22 et 24 km/h.
- ✓ Soigner l'accueil et le moment de convivialité (pot d'honneur).
- ✓ Contrôler les licences.
- ✓ Communiquer la liste des participations par club dans les 48 heures à :
- ✓ Penser en priorité à la possibilité pour tous de pratiquer. Savoir adapter parcours et rythme en fonction des adhérents et des présents aux sorties.
- ✓ Trop d'arrivants ne peuvent pas suivre et quittent rapidement certains clubs.

ARTICLE 5 :

TARIFS :

- ✓ Licenciés UFOLEP nés en 2000 et avant : **4 €**.
- ✓ Gratuit pour les licenciés UFOLEP ou USEP nés en 2000 et après (sur présentation de la licence UFOLEP ou USEP 2016/2017).
- ✓ Pas de pénalité pour les non-inscrits à l'avance.
- ✓ Les non licenciés Ufolep ou Usep peuvent être acceptés à condition que le club organisateur ait souscrit une assurance spéciale auprès de la Fol (cette assurance sera mutualisée par le Comité Directeur Ufolep afin de diminuer les coûts pour les clubs).
- ✓ Une participation de **1,50 €** supplémentaire pour les frais d'assurance sera demandée aux participants n'ayant pas de licence Ufolep ou Usep.

CHALLENGE DEPARTEMENTAL UFOLEP DE CYCLOTOURISME 2017

Préliminaire : « *Une randonnée cyclotouriste n'est pas une course.* »

REGLEMENT SPECIFIQUE

CHALLENGE DEPARTEMENTAL :

Ce challenge est composé de vingt randonnées. Il est réservé aux licenciés UFOLEP de la CREUSE.

CHALLENGE DES CLUBS

- ✓ Chaque licencié Ufolep participant à une manche apporte un point à son club.
- ✓ Des coupes seront remises lors de l'Assemblée Générale de fin d'année aux trois premiers clubs.

TARIFS :

- ✓ Licenciés UFOLEP nés en 2000 et avant : **4 €**.
- ✓ Gratuit pour les licenciés UFOLEP nés en 2000 et après (sur présentation de la licence UFOLEP 2016/2017).
- ✓ Pas de pénalité pour les non-inscrits à l'avance.
- ✓ Les non licenciés Ufolep peuvent être acceptés à condition que le club organisateur ait souscrit une assurance spéciale auprès de la Fol (cette assurance sera mutualisée par le Comité Directeur Ufolep afin de diminuer les coûts pour les clubs).
- ✓ Une participation de **1,50 €** supplémentaire pour les frais d'assurance sera demandée aux participants n'ayant pas de licence Ufolep.

FEUILLE D'EMARGEMENT :

Les feuilles d'émargement doivent parvenir au responsable de l'activité dans la semaine suivant la manifestation.

Alain Peinturier
8, rue Saint Exupéry
23000 GUERET

Ce règlement spécifique aux épreuves du challenge départemental Ufolep de cyclotourisme est une charte de qualité que participants et organisateurs s'engagent à respecter dès lors qu'ils acceptent de faire partie de ce challenge.